

L'égalité femmes-hommes

2 avril 2024

9h-11h30

Objectifs

- Identifier les régimes juridiques applicables
- Rédiger le plan d'égalité
- Suivre les actions mises en place

Programme

Le régime juridique relatif à la protection contre les violences (45 min)

- La notion de violences sexuelles et sexistes
 - o Le harcèlement sexuel
 - o Les comportements inadaptés
- La notion de discrimination
 - o Les composantes de la discrimination
 - o La notion d'exigences essentielles et déterminantes
- La procédure d'alerte contre les violences
 - o La mise en place de la procédure
 - o Les exemples de protections et de sanctions mises en place

La promotion de l'égalité (30 min)

- La mise en place de dispositifs de prévention
 - o La prévention contre les violences
 - o Les acteurs de la prévention
- Les moyens d'identification
 - o Le rapport social unique / la base de données sociales
 - o Le rôle du Comité social

La rédaction du plan d'égalité (45 min)

- L'obligation d'adopter un plan d'égalité
 - o La procédure d'adoption
 - o Les thématiques présentées
- Les constats
 - o Les données chiffrées
 - o Les actions déjà mises en œuvre
 - o La base statistique des actions à mettre en œuvre
- Les actions à mettre en œuvre
 - o Le chiffrage des actions selon la thématique
 - o La mise en place d'un échéancier

La mise en place des actions (30 min)

- Les actions matérielles
 - o Les actions matérielles concourant à l'égalité
 - o Exemples d'actions au sein d'un établissement
- Les thématiques supplémentaires
 - o L'intérêt d'envisager des thématiques supplémentaires
 - o L'exemple de thématiques transversales
- La réalisation des actions
 - o La question de l'échéancier

Le cadencement des actions et leur mise en œuvre pratique